

Bourse de cueillette de données – Automne 2007

Rapport d'activité de collecte de données

Fernanda Prates

Informations générales

- **Période** : 01 septembre 2008 au 28 février 2009 (six mois)
 - **Lieu** : Tribunal de Justice de la ville de Rio de Janeiro, Brésil
 - **Mode de collecte** : Observation d'audience, conversations informelles, entretiens approfondis et analyse de jurisprudence.
 - **Échantillon** : 21 magistrats pénaux
 - **Nombre d'audiences observés** : Environ 200
-

1. Le terrain de recherche

Brièvement énoncée, cette thèse cherche à analyser la pratique professionnelle des juges pénaux et plus précisément leur processus de prise de décision (*sentencing*). Dans le cadre de cette recherche, le *sentencing* est compris comme une pratique fondamentalement collaborative et interactionnelle, c'est-à-dire qu'elle se construit à partir de l'interprétation et du partage de l'information qui se font tout au long de la chaîne pénale, mais aussi à partir des interactions des acteurs lors de la procédure pénale et plus spécifiquement au moment de l'audience. Le caractère collaboratif et interactionnel de la décision pénale nous permet d'avancer que la décision pénale ne se fonde pas exclusivement sur la logique juridique, mais aussi sur l'environnement judiciaire et sur les interactions qui s'y jouent; il s'agit donc d'une activité ancrée dans les pratiques quotidiennes des acteurs.

Pour rendre précisément compte de la dynamique des pratiques et des raisonnements présents inhérents au processus décisionnel, la méthode ethnographique nous est apparue comme étant la plus appropriée.

Le terrain de recherche fut réalisé auprès de 21 juges pénaux au palais de justice de Rio de Janeiro, qui est le tribunal central de la ville. Bien que les juges criminels soient un groupe assez fermé, nous avons bénéficié d'un bon accueil. Cela est dû en grande partie, à notre avis, à la méthodologie même de la recherche ainsi qu'au fait d'avoir une formation juridique. L'intérêt porté à leur quotidien, le fait de passer toute la journée avec eux pendant plusieurs jours, et dit autrement, le fait de « faire partie du milieu », sont autant d'éléments ayant sans doute facilité l'accès au groupe.

2. La collecte de données

La méthode consistait à faire environ une semaine et demi d'observation accompagnée de son lot de conversations informelles et à la fin de cette période, un entretien en profondeur d'environ une heure et demi.

2.1. L'observation des audiences

L'observation des audiences a été un instrument essentiel du terrain, d'abord parce que l'audience représente une très grande partie des tâches des magistrats, mais aussi parce que lors d'une audience nous avons eu l'opportunité d'observer la façon de travailler des juges, les interactions avec le procureur, l'avocat, la victime, et bien sûr l'accusé.

Nous avons observé environ 200 audiences, au cours desquelles nous avons pu prendre des notes de tout ce que le juge disait et faisait : les questions posées lors de l'audience, leurs commentaires, leur manière d'interagir avec les personnes, de parler aux personnes, les conversations avec les avocats, les policiers et le procureur. Bref, cette période nous a permis de découvrir des aspects de la pratique que nous ne connaîtrions pas par le biais seul des entretiens.

2.2. Conversations informelles

Les conversations informelles représentent une deuxième manière de collecter l'information était lors. Ces échanges ont été très importants; non seulement nos propres conversations avec les juges, mais aussi l'observation des conversations entre les juges, procureurs et avocats lors des suspensions et avant le début

des audiences. L'endroit clé de ce type d'échange était le couloir derrière les salles d'audience, qui représente un lieu rencontre entre les acteurs judiciaires. Il s'agit d'une zone restreinte qui n'est pas ouverte au public, pas même aux avocats. Heureusement nous avons eu accès à ce lieu durant tout notre terrain de recherche, ce qui nous a permis d'observer une série d'interactions fort intéressantes entre les magistrats et les autres acteurs judiciaires.

2.3. L'entretien

L'entretien représentait la partie finale de notre période auprès de chaque magistrat. Il s'agissait d'une entrevue ouverte avec juste une consigne générale de départ et ensuite quelques questions sur certains aspects de leur quotidien. Ainsi, l'entrevue représentait fondamentalement un retour sur la pratique. L'entrevue nous a permis de connaître les perceptions des magistrats vis-à-vis leur pratique professionnelle en général, y compris leur processus décisionnel. De plus, cela nous a permis de remarquer les différences existantes entre la pratique quotidienne des juges et leurs discours sur cette pratique.

3. Remarques finales

La réalisation de ce terrain de recherche permet d'observer de près la complexité et la dynamique du processus de prise de décision. En effet, nous avons pu percevoir que la prise de décision constitue une pratique contingente et négociée, ce qui nous amène à constater l'insuffisance d'une approche qui cherche de comprendre le « *sentencing* » à partir d'un profil, d'un modèle ou d'une vérité unique puisque, comme nous venons de souligner, en parlant de prise de décision, nous parlons surtout d'un phénomène qui est toujours en construction et non pas d'une technique statique ou décontextualisée.

Finalement, le terrain nous a permis d'observer la pratique professionnelle quotidienne des magistrats pénaux, ce qui nous permettra d'analyser, à partir des faits eux-mêmes, la façon dont ces pratiques modèlent le fonctionnement de la justice et forgent la mise en place de la punition.